



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 octobre 2021
N° 41

OBJET : Vente de la mairie annexe.

Date de la convocation :
16/10/2021

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
11

Nombre de Conseillers
En exercice : 11

Nombre de membres
Présents : 08

Nombre de votants : 11

Quorum : 06

Secrétaire de séance
M. COGGIA Jean-
Dominique

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi 20 octobre, à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de M. COGGIA François, Maire.

Etaient présents : M. COGGIA François, M. CERVIOTTI Jean-Louis,
M. AMPART Jean-Claude, M. SPADA Sébastien, Mme BIFERALI
Martine, Mme AIUTI Dominique, M. COGGIA Jean-Dominique, M.
RAFFALLI Louis.

Etaient absents : M. LAPORTE Bernard, M. MALATESTA Ludovic,
Mme ANDREI Brigitte.

Absents représentés : M. LAPORTE Bernard donne procuration à
Mme AIUTI Dominique, M. MALATESTA Ludovic donne
procuration à M. CERVIOTTI Jean-Louis, Mme ANDREI Brigitte
donne procuration à M. AMPART Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20211026-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2021

Le Maire expose au Conseil Municipal les faits suivants concernant la mairie annexe de SAGONE située dans le lotissement de Pinisolu :

- **Le bâtiment n'est pas conforme à l'accès des personnes à mobilité réduite**
- **Le bâtiment nécessite des travaux importants de rénovation**
- **La situation du bâtiment dans la bande littorale lui confère une grande valeur conformément à l'évaluation d'une agence immobilière.**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rechercher les moyens nécessaires pour lutter contre l'endettement de la commune et propose au Conseil Municipal la mise en vente de la mairie annexe au prix de 675 000 euros (six cent soixante-quinze mille euros) à la condition qu'une solution de remplacement de ses locaux administratifs de SAGONE soit mise en place dans le secteur de Pinisolu.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité 11 voix contre 0 voix la proposition du Maire et autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents concernant cette vente.

**Le Maire,
François COGGIA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20211026-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2021